

# REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

## Année scolaire 2016/17

La restauration scolaire **est un service municipal facultatif placé sous l'autorité du Maire** qui fonctionne toute l'année scolaire.

### ADMISSIONS

Le restaurant est ouvert à tous les élèves de l'école élémentaire et aux enfants de l'école maternelle dont les parents travaillent. Que les enfants déjeunent de façon régulière ou occasionnelle, l'inscription en début d'année est obligatoire.

### INSCRIPTIONS

Chaque année, les élèves fréquentant les écoles maternelle et élémentaire **devront impérativement être inscrits**, sous réserve d'être à jour des paiements relatifs à l'année précédente.

Le dossier d'inscription comprend une fiche de renseignements, la charte du savoir-vivre signée par les parents et enfants, en cas de séparation le jugement qui précise la garde des enfants.

### FACTURATION ET PAIEMENT

Le prix est fixé par délibération du Conseil Municipal (2.65€).

En cas d'absence de l'instituteur et des sorties prévues, les repas ne seront pas facturés.

Pour les absences de vos enfants, il sera gardé **un repas de franchise**.

La facturation est mensuelle, à terme échu.

Le paiement se fait au restaurant scolaire soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public soit en espèces ou CB au bureau des écoles.

**En cas de retard, dans les paiements, non justifiés d'un trimestre, un titre de recettes sera établi par Mr Le Trésorier Principal de St Tropez.**

**En cas de difficultés passagères, un étalement de la dette peut être mis en place, dans ce cas prendre contact avec Mme DOITEAU.**

### FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

#### MENUS

Avec la facture les menus du mois seront joints. Ils seront respectés sous réserve d'un retard de livraison ou autres soucis.

Les menus sont élaborés suivant un plan alimentaire pour un équilibre nutritionnel.

La commune adhère à un groupement d'achats dont le principal souci est la qualité des produits (**viande d'origine française et produits sans OGM**).  
Tous les légumes et fruits frais sont fournis par des agriculteurs de proximité avec un contrôle sanitaire régulier.  
Les repas sont préparés sur place, avec des produits frais ou surgelés. Une équipe de 3 agents oeuvrent pour offrir la meilleure qualité aux enfants.

### **PERSONNEL ET SERVICE**

Par un comportement adapté, le personnel municipal intervient avec discernement et participe par son attitude d'accueil à un encadrement éducatif à l'alimentation et veille aux respects des règles de vie.  
Les enfants déjeunent en 2 services autant pour l'élémentaire que maternelle.  
La surveillance de cour est assurée par du personnel municipal et des animateurs proposent des activités sportives et manuelles pour les enfants de l'élémentaire.

### **REGLES DE VIE et HYGIENE**

Le savoir vivre et la politesse sont exigés vis à vis du personnel. Il est demandé aux enfants de respecter également la nourriture et le matériel.  
Chaque élève sera titulaire d'un carnet de 12 points, en cas de mauvais comportement ou attitude irrespectueuse des points seront supprimés.  
Au retrait du 8° point un courrier sera adressé aux parents pour un entretien avec l'enfant et la responsable afin d'éviter l'exclusion temporaire qui résultera de la perte totale des points.  
Les enfants devront se laver les mains avant de se mettre à table.

### **SANTE**

**Tout problème de santé, intolérance ou allergie alimentaire devra être signalé à l'inscription, un certificat médical devra être fourni.  
Dans ces cas là un PAI (projet d'accueil individualisé) sera mis en place avec les directrices, le médecin scolaire, la famille et la responsable du restaurant scolaire.**

La responsable du restaurant scolaire en la personne d' Annie DOITEAU sera à votre disposition pour la moindre question ou souci pour que vos enfants se sentent bien pendant le moment du repas.

Toute l'équipe d'encadrement du restaurant scolaire et sa responsable vous souhaitent une très bonne rentrée et une bonne année scolaire .

MME DOITEAU Annie  
Responsable des Affaires Scolaires

Mr JOBERT  
Maire de La Croix Valmer